

COMMUNE DE BRIOUDE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024

AR Prefecture

043-214300402-20241212-AD_2024_79_1-DE
Rec. Département de la Haute-Loire

Arrondissement de Brioude



NOMBRE DE MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
29	29	23	5	1

OBJET : Drogation repos dominical pour
2025

N° Enregistrement :	
2024_12_12	79

Certifié exécutoire par dépôt en Sous-
Préfecture,

Le 27 JAN. 2025
Publication (affichage et mise en ligne),

Le 27 JAN. 2025
Le Directeur Général des Services,
Fabrice PESTRE

P.O F. Cornille

Le 12 décembre 2024 à 20h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation en date du 05 novembre 2024 de Jean-Luc VACHELARD, Maire de Brioude, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Luc VACHELARD, Maire de Brioude.

Présent(e)s : Jean-Luc VACHELARD, Aline BONNET, Maurice ROCHE, Gilles DA COSTA, Elisabeth STOQUE, Cyrille SARRIAS, Anne GUINCHARD, Jean-Philippe VIGIER, Nadine CRAVINHO, Alain BOREL, Marie-Antoinette MARTIN, Claire GAILLARD, Frank MERLE, Annie SIBEYRE, Emmanuel RICQUEBOURG, Marie-Christine EYRAUD, Maryline ADMIRAL, Guillaume SABY, Alexis JUILLARD, Juliette TILLIARD-BLONDEL, Marie-Christine DEGUI, Jamila BOUHARRA, Stéphanie ABRIAL

Représenté(e)s :

Léa JULIEN par Guillaume SABY,
Carole MATHIEU par Aline BONNET
Jean HADJOUTI-GAILLARD par Jean-Luc VACHELARD
Bastien VEYSSEYRE par Juliette TILLIARD-BLONDEL
Magalie GRANET par Marie-Christine DEGUI

Absent(e)s :

Damien CHALLET

Assistaient à la réunion :

Fabien COVINHES, Directeur des Services Techniques
Chehrazed IMBARD, Assistante de Direction

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'une Secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Guillaume SABY, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE par Frank MERLE, Conseiller Municipal,

La Loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a modifié entre autres l'article L. 3132-26 du Code du Travail qui régit la possibilité d'emploi de personnel dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal.

Le nombre de ces dimanches ne peut excéder 12 par an.

La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante. Lorsque le nombre de ces dimanches excède 5, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre.

Considérant les demandes de dérogation régulièrement formulées par les établissements eux-mêmes, à ce jour :

- Maxi Zoo : 30/11, 07/12, 14/12, 21/12, 28/12.
- Beauty Success : 09/02, 25/05, 15/06, 30/11, 07/12, 14/12, 21/12, 28/12.
- Automobiles du Val d'Allier (Bony automobiles) : 19/01, 16/03, 15/06, 14/09, 12/10.

AR Prefecture
Recu le 24/01/2025
Considérant l'afflux constaté de visiteurs et chaland à différentes périodes de l'année (périodes de soldes, jours fériés, programmation événementielle et vacances scolaires toutes zones académiques, fêtes de fin d'année),

Il est proposé à la Ville de Brioude, de se prononcer sur 12 dimanches autorisés pour l'ouverture des commerces qui en ont fait la demande., à soumettre à l'avis conforme du Conseil Communautaire de Brioude Sud Auvergne.

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal doit :

- **SE PRONONCER sur 12 dimanches de 2025 pour l'ouverture des commerces.**
- **SOUMETTRE à l'avis conforme du Conseil Communautaire de Brioude Sud Auvergne.**
- **DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire pour fixer les dates d'ouverture collective des commerces de la commune dans la limite de 12 dimanches pour 2025.**

DÉLIBÉRATION

Après avoir pris connaissance de la note explicative de synthèse et entendu les explications complémentaires de Frank MERLE, Conseiller Municipal, le Conseil Municipal :

- **SE PRONONCE sur 8 dimanches de 2025 pour l'ouverture des commerces.**
- **SOUMET à l'avis conforme du Conseil Communautaire de Brioude Sud Auvergne.**
- **DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour fixer les dates d'ouverture collective des commerces de la commune (comme suite : 09/02, 25/05, 15/06, 30/11, 07/12, 14/12, 21/12, 28/12).**

VOTE		
Nombre de votants	28	
Nombre de suffrages exprimés	28	
POUR	22	
CONTRE	6	Juliette TILLIARD-BLONDEL, Alexis JUILLARD, Marie-Christine DEGUI, Bastien VEYSSEYRE, Jamila BOUHARRA, Magalie GRANET
ABSTENTION		

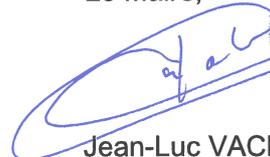
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé le registre les membres présents,

Le Secrétaire de Séance,



Guillaume SABY

Le Maire,



Jean-Luc VACHELARD